



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2026

L'an 2026, le 4 juin, à 19h00, le conseil municipal de la commune de Farébersviller, dûment convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Farébersviller, sous la présidence du maire, Madame Marie ADAMY. Monsieur AIT TAMA ALI Abdelhakim est désigné secrétaire de séance.

Conseillers en fonction : 29

Présents : 26

ADAMY Marie, AIT TAMA ALI Abdelhakim, ANANICZ Brice, AOUKACHI Abdellah, ARANDA Aurélie, BECKENDORF Cindy, DAGTEKIN Musa, DARKAOUI Kamel, DILEK Mujde, EL GAMOUN Houria, ESTRADA Jonathan, FARIS Aicha, FRANGIAMORE Françoise, GULDAL Serafettin, HARRATH Malika, KALFOUS Clémence, KHOUMRI Louisa, KOUIDRI ZOURGUI Nourdine, PIESTA Sylvia, PODBOROCZYNSKI Julien, RAHAOUI Mohamed, SAADI Lamine, SATILMIS Muhterem, SAVALLI Vito Carlo, TÜZÜN Gülhan, WEBER Sébastien

Absents excusés : 3

RUSSELLO Marie qui donne procuration à KHOUMRI Louisa

LAUER Bernard qui donne procuration à ADAMY Marie

TUFEKCI ERKILIC Yasemin qui donne procuration à SAADI Lamine

Absents non excusés : 0

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Délibération 54 : Jury Criminel

Rapporteur : Madame le Maire

VU le Code de procédure pénale et les textes relatifs à la formation du jury criminel ;

CONSIDÉRANT que, d'après le recensement officiel, la population du département de la Moselle s'élève à 1 051 309 habitants :

CONSIDÉRANT que, d'après le recensement officiel, la population de la commune de Farébersviller s'élève à 5 267 habitants ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire de tirer au sort à partir de la liste électorale de la commune au moyen d'un logiciel spécifique, un nombre de noms triple à 4, soit 12 noms.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

PRONONCE la liste du jury d'assises 2027 de la commune de Farébersviller

Vote 29 Pour

Décision adoptée à l'unanimité

**Le Maire
Marie ADAMY**

